

DECRET N°D.....**031**/PRG/SGGPORTANT NOMINATION DE LA DIRECTRICE GENERALE
DE LA SOCIETE PUBLIQUE « S.A.U » LOTERIE NATIONALE DE GUINEE
(LONAGUI)

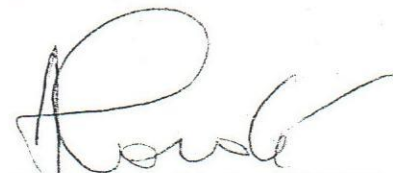
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation générale de l'Administration ;
Vu la Loi L/2017/056/AN du 08 Décembre 2017, modifiant certaines disposition de la Loi L/2016/075/AN du 30 Décembre 2016, portant Gouvernance Financière des Sociétés et Etablissements Publics en République de Guinée ;
Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, Portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant Structure du Gouvernement sur proposition de Monsieur le Premier Ministre,
Vu le Décret N°D/2018/.073 ./PRG/SGG Portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2018/239/PRG/SGG du 28 septembre 2018 fixant les conditions d'application de la Loi L/2017/056/AN du 08 Décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 Décembre 2016, portant Gouvernance Financière des Sociétés et Etablissements Publics en République de Guinée ;
Vu le Décret N° D/D/2019/026/PRG/SGG du 23 janvier 2019 portant Révocation d'un haut cadre de l'Etat ;

DECRETE

Article 1 : Madame Aminata SYLLA, précédemment Conseillère chargée du Secteur Privé à la Présidence de la République, est nommée Directrice générale de la Société Publique « S.A.U » Loterie Nationale de Guinée.

Article 2 : le présent décret, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry le 24 JAN 2019
Professeur Alpha CONDE